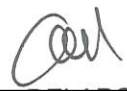


République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2025.56 Du 16 juin 2025
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 10 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Signature d'une COF (convention d'objectif et de financement) avec la CAF des Yvelines pour la période 2025-2028 pour les accueils périscolaires et extrascolaires	
Secrétaire de séance : Philippe LERIN	LE CONSEIL MUNICIPAL,	
En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 5 Votants : 32	Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29, Vu le Code de l'action sociale et des familles, Vu les projets de conventions ci-annexés, Vu l'avis favorable de la Commission Vie Sociale – Jeunesse – Famille du 27 mai 2025, Considérant que la caisse d'allocations familiales (CAF) des Yvelines propose à la commune de conclure de nouvelles conventions d'objectifs et de financement (COF) pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028, Considérant que les COF concernent les structures municipales de l'enfance suivantes : - ALSH Curie maternel - ALSH Curie élémentaire - ALSH Dunant maternel - ALSH Dunant élémentaire - ALSH Ferry maternel - ALSH Ferry élémentaire - ALSH Morel maternel - ALSH Morel élémentaire - ALSH Pasteur maternel - ALSH Pasteur élémentaire,	
Présents Le Maire Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI <u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Laurent BOUMENDIL Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR	APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve les conventions d'objectifs et de financements 2025-2028 entre la Commune et la CAF des Yvelines ci-annexées. Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout document en lien avec ces financements. Dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.	
Absents excusés : Françoise ALBOUY Nathalie PEYRON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Absents ayant donné pouvoir : Françoise ALBOUY pouvoir à Sylvie d'ESTEVE	 Le Maire,  Olivier DELAPORTE	

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20250616-2025-56-DE
Date de réception préfecture : 20/06/2025

Nathalie PEYRON pouvoir à Valérie
LABORDE
Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean-
François BARATON
Stéphane MICHEL pouvoir à Jean-
François THOMAS
Marie-Pierre DELAIGUE pouvoir à Olivier
BLANCHARD

Absents :
Geneviève SALSAT

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :
- de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)
- ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours
suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse
expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction
du recours gracieux.*